



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7927

du 22/01/2021

Covid-19 : Formations en cours de carrière -
Etat de la situation - Janvier 2021

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 7870

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 22/01/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	La présente circulaire concerne la prorogation de la suspension des formations en cours de carrière (niveaux inter-réseaux et réseaux) dans l'enseignement obligatoire, dans les CPMS et dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.
-----------------------	--

Mots-clés	COVID
-----------	-------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Secondaire artistique à horaire réduit Centres psycho-médico-social Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Christophe Mélon	Institut de la Formation en cours de Carrière	christophe.melon@cfwb.be
Francesco Dell'Aquila	Institut de la Formation en cours de Carrière	francesco.dellaquila@cfwb.be
Laurence Veldekens	Formation en Cours de Carrière (FCC) – CPEONS, WBE, FELSI	laurence.veldekens@fccfwb.be
Stéphanie Debusschere	CECP	stephanie.debusschere@cecp.be
Christophe Mouraux Francis Littré	FOCEF (enseignement fondamental) CECAFOC (enseignement secondaire)	christophe.mouraux@segec.be francis.littre@segec.be

Madame,
Monsieur,

La présente circulaire s'adresse

- aux membres du personnel de l'enseignement obligatoire pour ce qui concerne les formations en cours de carrière inter-réseaux et réseaux (dont les formations inter-réseaux en lien avec le tronc commun et les plans de pilotage) ;
- aux membres du personnel de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit en termes de formations en cours de carrière ;
- aux membres du personnel qui suivent la formation initiale des directeurs-trices (fondamental, secondaire et enseignement artistique à horaire réduit).

La crise sanitaire du coronavirus continue à impacter l'organisation des formations. Toutes les journées de formation organisées en inter-réseaux et en réseaux **dans un format en présentiel sont suspendues jusqu'au 26 février 2021 inclus au minimum.**

Le soutien des membres du personnel face aux changements reste une priorité. Dès lors, l'organisation de formations en distanciel est autorisée quel que soit le niveau (inter-réseaux ou réseaux) de manière à ce qu'ils puissent se former durant cette année scolaire.

Outre ce délai prorogé, les dispositions de la circulaire 7870 du 10 décembre 2020, tant pour la formation initiale des directeurs que pour la formation continuée en cours de carrière, sont donc reconduites et notamment les suivantes :

- ♦ Certaines formations sont transposées à distance avec la présence d'un formateur en direct (formation synchrone). Dans ce cas, elles peuvent se dérouler tout au long de l'année scolaire. C'est le cas notamment en inter-réseaux des formations en cours de carrière pour le référentiel des compétences initiales et des formations relatives à l'application pilotage.
- ♦ Les formations proposées dans le cadre des organisations à « inscriptions collectives » (avec suspension des cours) qui ont lieu en présentiel sont suspendues également. Cependant, si ces formations ont lieu à distance, elles peuvent être organisées.
- ♦ Les formations permettant de développer des compétences dans le domaine numérique peuvent être maintenues **en petits groupes et dans le respect strict des mesures sanitaires.**

- ♦ Des modules de la formation initiale des directeurs-trices peuvent également se tenir à distance.
- ♦ Pour les formations en cours de carrière des membres du personnel de l'ESAHR, tout comme pour l'enseignement obligatoire, si les formations en présentiel sont suspendues **jusqu'au 26 février 2021 au minimum**, elles peuvent néanmoins être organisées en distanciel.

En complément des informations reprises dans la circulaire 7870, le timing a pu être précisé pour les formations suivantes en inter-réseaux :

- ♦ Les formations relatives à l'application pilotage se tiendront à distance à partir du mois de février 2021.
- ♦ Les journées de formation à destination des puériculteurs-trices de l'enseignement maternel ordinaire sur le référentiel des compétences initiales sont postposées en présentiel et débiteront au mois de juin 2021.

Je vous réitère mes encouragements à prendre part aux formations à distance qui vous seront proposées en inter-réseaux et en réseaux afin que vous puissiez poursuivre le développement de vos compétences.

Je vous remercie pour toutes les stratégies que vous mobilisez au quotidien et pour votre professionnalisme.

La Ministre de l'Education

Caroline DESIR